



Compte-rendu de la réunion du comité syndical

Séance du 03 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :

20 mai 2025

Délibérations :

2025-06-01

2025-06-02

L'an deux-mil-vingt-cinq, le mardi 3 juin à 18h30, en la mairie de Champeaux s'est réuni en session ordinaire, le comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Monsieur Xavier MAUBORGNE, représentant d'Andrezel

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

Etaient Absents excusés :

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;

représentée par Monsieur Bruno REMOND ;

Monsieur Hervé CISNAL, représentant de Saint-Méry ;

Étaient également présents :

Madame Elisabeth BOUFFINI, assistante de gestion du SIRP ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du Comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP, remercie les membres du Comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

Il demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Délibération pour valider le choix de l'architecte pour les travaux de la maternelle. Accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : adoption des statuts transformant le SIRP en un syndicat à la carte ;
- Délibération : validation choix architecte pour les travaux de la maternelle
- Questions diverses ;

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 28 avril 2025.

3- Adoption des statuts transformant le SIRP en un syndicat à la carte

Le Président informe le comité que, suite au désistement de la commune de Fouju pour intégrer le Syndicat, c'est la commune de Crisenoy qui a été proposée pour la remplacer.

Ainsi, les communes de Blandy et de Crisenoy rejoindront les trois communes déjà membres en tant que nouvelles communes adhérentes.

Le Président précise qu'en dehors de ce point les statuts du Syndicat demeurent inchangés par rapport à ceux adoptés lors du précédent conseil syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la modification des statuts.

Délibération 2025-06-01 – Modification des statuts

4- Validation choix de la maîtrise d'œuvre – Désignation de l'architecte

Le Président informe le comité que la commission d'appel d'offres s'est réunie afin de procéder à l'examen des candidatures et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

À l'issue de cette réunion, la société Syntaxe Architecture a été retenue.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le choix de la société Syntaxe Architecture en tant qu'architecte en charge du projet.

Délibération 2025-06-02 – Désignation de l'architecte

5- Questions diverses

Pièce de théâtre : Une pièce de théâtre intitulée « *Le Loup sentimental* » sera présentée par les élèves des classes de CP et CE1. Les représentations auront lieu les vendredis 6 et 13 juin à 17h30, à la salle des fêtes d'Andrezel, et seront suivies d'un pot de l'amitié.

Exposition des productions annuelles sur le thème des contes : Les élèves de l'école maternelle de Champeaux exposeront leurs travaux réalisés tout au long de l'année scolaire, autour du thème des contes.

Réorganisation du personnel et programmation de l'année suivante : Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réflexion est actuellement en cours concernant la réorganisation du personnel en vue de la rentrée scolaire 2025-2026. Des ajustements seront proposés afin d'optimiser le fonctionnement du service.

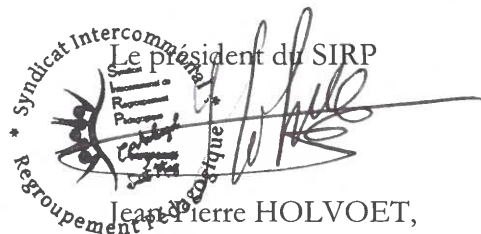
Problème de réseau internet : L'école d'Andrezel est actuellement privée de connexion Internet. L'opérateur a été contacté et doit revenir vers nous afin de résoudre la situation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 19h00.

Secrétaire de séance



Yves LAGÜES-BAGET



Le président du SIRP
Jean-Pierre HOLVOET